



Taux d'intérêt

applicables au premier trimestre 2025

Les informations suivantes couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 (premier trimestre):

- A.** Taux de référence du marché
- B.** Prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires approuvés avant le 1^{er} janvier 2019: marge totale par rapport au taux de référence du marché
- C.** Prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021: marge totale par rapport au taux de référence du marché
- D.** Prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022: marge totale par rapport au taux de référence du marché
- E.** Prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019: commission de service et taux d'intérêt
- F.** Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019: commission de service
- G.** Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022: commission de service

Annexe I: Méthode de calcul des taux d'intérêt

Annexe II: Exemple de calcul du taux de référence du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après 1^{er} janvier 2019

Le 1^{er} janvier 2025, le FIDA a instauré un mécanisme de répercussion des coûts de financement dans le cadre des prêts ordinaires et a cessé d'utiliser la marge de financement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La marge de financement du FIDA s'applique à tous les prêts ordinaires, tant aux prêts existants qu'à ceux qui seront signés à l'avenir. Cette mesure découle de l'approbation par le Conseil d'administration, en mai 2023, de la mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA ([EB 2023/138/R.7](#)).

A. Taux de référence du marché

Tableau 1 – Taux de référence du marché applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires par monnaie de libellé du prêt

Monnaie	Taux de référence du marché	Valeur
DTS	Taux de référence à six mois exprimé en fonction de la pondération du panier du DTS	3,50% (en baisse de 0,45 point de pourcentage, contre 3,95% au quatrième trimestre 2024)
USD	SOFR au jour le jour	s.o.*
EUR	EURIBOR à six mois	2,56% (en baisse de 0,53 point de pourcentage, contre 3,09% au quatrième trimestre 2024)

* À titre informatif: moyenne du quatrième trimestre 2024: 4,69% (en baisse de 0,62 point de pourcentage, contre 5,31% au troisième trimestre 2024); valeur au premier jour ouvrable du premier trimestre 2025: 4,40% (en baisse de 0,65 point de pourcentage, contre 5,05% au premier jour ouvrable du quatrième trimestre 2024).

B. Prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires approuvés avant le 1^{er} janvier 2019

Tableau 2 – Marge totale par rapport au taux de référence du marché applicable aux prêts par monnaie de libellé

Monnaie	Conditions ordinaires	Conditions intermédiaires
DTS	1,41%	0,71%
USD	1,74%	0,87%
EUR	1,41%	0,71%

C. Prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021

Tableau 3 – Marge totale par rapport au SOFR pour les prêts libellés en USD

Échéance moyenne/ Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	Note*
Groupe A	1,24%	1,34%	1,44%	1,54%	1,64%	1,74%	Exemption
Groupe B	1,24%	1,34%	1,49%	1,64%	1,79%	1,94%	Décote
Groupe C	1,24%	1,34%	1,54%	1,74%	1,94%	2,14%	Sans variation
Groupe D	1,29%	1,39%	1,64%	1,89%	2,14%	2,39%	Majoration

* concerne la prime d'échéance de la BIRD.

Tableau 4 – Marge totale par rapport à l'EURIBOR à six mois pour les prêts libellés en EUR

Échéance moyenne/ Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	Note*
Groupe A	0,91%	1,01%	1,11%	1,21%	1,31%	1,41%	Exemption
Groupe B	0,91%	1,01%	1,16%	1,31%	1,46%	1,61%	Décote
Groupe C	0,91%	1,01%	1,21%	1,41%	1,61%	1,81%	Sans variation
Groupe D	0,96%	1,06%	1,31%	1,56%	1,81%	2,06%	Majoration

* concerne la prime d'échéance de la BIRD.

D. Prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022

Tableau 5 – Marge totale par rapport au SOFR pour les prêts libellés en USD

Échéance moyenne/ Catégorie de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
Catégorie 1	1,24%	1,29%	1,39%	1,49%	1,59%	1,74%
Catégorie 2	1,34%	1,44%	1,54%	1,64%	1,74%	s.o.
Catégorie 3	1,39%	1,49%	1,64%	1,74%	s.o.	s.o.
Catégorie 4	1,49%	1,64%	1,84%	s.o.	s.o.	s.o.

Tableau 6 – Marge totale par rapport à l'EURIBOR à six mois pour les prêts libellés en EUR

Échéance moyenne/ Catégorie de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
Catégorie 1	0,91%	0,96%	1,06%	1,16%	1,26%	1,41%
Catégorie 2	1,01%	1,11%	1,21%	1,31%	1,41%	s.o.
Catégorie 3	1,06%	1,16%	1,31%	1,41%	s.o.	s.o.
Catégorie 4	1,16%	1,31%	1,51%	s.o.	s.o.	s.o.

E. Prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019

Tableau 7 – Commission de service et taux d'intérêt par monnaie de libellé du prêt

Monnaie	Commission de service	Taux d'intérêt	Total
DTS	0,75%	1,25%	2,00%
USD	1,46%	1,42%	2,88%
EUR	0,75%	0,53%	1,28%

F. Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019

Tableau 8 – Commission de service par monnaie de libellé du prêt

Monnaie	Commission de service
DTS	0,75%
USD	1,42%
EUR	0,75%

G. Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022

Tableau 9 – Commission de service par monnaie de libellé du prêt

Monnaie	Commission de service
DTS	0,10%
USD	0,58%
EUR	0,10%

Annexe I: Méthode de calcul des taux d'intérêt

Évolution de la tarification au FIDA

- Depuis 2010, le FIDA ne propose plus de prêts à des conditions intermédiaires. Pour les prêts en cours accordés à ces conditions, le FIDA applique un taux de référence du marché correspondant (tableau 1) et une marge (tableau 2).
- Depuis janvier 2019, le FIDA recalcule son taux d'intérêt annuel chaque trimestre, au premier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.
- Depuis février 2019, le FIDA applique des commissions de service (pour les prêts assortis de conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles) et des taux d'intérêt (pour les prêts assortis de conditions mixtes) différenciés en fonction de la monnaie de libellé.
- Depuis janvier 2022, le FIDA prend en compte de nouvelles catégories de pays, assorties des primes d'échéances correspondantes pour les prêts ordinaires, et propose un nouveau produit financier (des prêts assortis de conditions extrêmement concessionnelles).
- Depuis janvier 2022, le FIDA ne propose plus de nouveaux prêts à marge fixe. Pour les prêts à marge fixe approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, toutes les marges précédemment appliquées restent fixes. Le seul élément variable est le taux de référence du marché, qui sera actualisé conformément au tableau 1.
- Depuis janvier 2022, le FIDA a cessé l'offre de prêts assortis de conditions ordinaires libellés en DTS.
- Depuis le 1^{er} avril 2022, le FIDA applique les taux de référence du marché suivants:
 - au lieu du LIBOR à six mois en USD, le SOFR composé au jour le jour;
 - au lieu du LIBOR à six mois en GBP, le SONIA composé au jour le jour;
 - au lieu du LIBOR à six mois en JPY, le TONA composé au jour le jour.

Ce changement concerne tous les prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires libellés en USD ou en DTS. L'EURIBOR à six mois s'applique encore pour les prêts libellés en EUR. Le SHIBOR à six mois s'applique encore pour les prêts libellés en DTS, aux fins du taux de référence exprimé en fonction de la pondération du DTS.

- Le 1^{er} janvier 2025, le FIDA a instauré un mécanisme de répercussion des coûts de financement dans le cadre des prêts ordinaires et a cessé d'utiliser la marge de financement de la BIRD. La marge de financement du FIDA s'applique à tous les prêts ordinaires, tant aux prêts existants qu'à ceux qui seront signés à l'avenir. Cette mesure découle de l'approbation par le Conseil d'administration, en mai 2023, de la mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA ([EB 2023/138/R.7](#)).

Conditions ordinaires et intermédiaires

Le taux d'intérêt applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires est calculé en fonction d'un taux de référence du marché et d'une marge:

- Le taux de référence du marché dépend de la monnaie de libellé: SOFR composé au jour le jour, sur une base rétrospective, pour les prêts en USD; EURIBOR à six mois, pour les prêts en EUR; taux de référence exprimé en fonction de la pondération du DTS pour les prêts en DTS.
- La marge est calculée en fonction des facteurs suivants:
 - monnaie de libellé du prêt;
 - échéance moyenne de remboursement;
 - catégorie de revenu du pays.

Pour tous les prêts ordinaires, les intérêts sont cumulés selon la convention de calcul nombre exact de jours/360.

Taux de référence du marché

Pour les prêts à des conditions ordinaires ou intermédiaires libellés en USD, le FIDA applique le taux SOFR au jour le jour. Le SOFR est appliqué sur la base d'une période rétrospective d'une journée, avec calcul quotidien de l'intérêt composé. Le taux SOFR au jour le jour est publié à 8 heures (heure de New York) tous les jours pour le jour précédant par la Banque fédérale de réserve de New York¹. Le SOFR au jour le jour étant rétrospectif, il n'est pas disponible le premier jour ouvrable de chaque trimestre.

Pour les prêts à des conditions ordinaires ou intermédiaires libellés en EUR, le FIDA applique l'EURIBOR à six mois.

Pour les prêts à des conditions ordinaires ou intermédiaires libellés en DTS, le FIDA applique le taux de référence exprimé en fonction de la pondération du DTS. Il s'agit d'un taux à six mois dont le calcul est fondé sur le SOFR au jour le jour, le TONA au jour le jour et le SONIA au jour le jour, majoré d'un ajustement de la marge applicable aux taux au jour le jour, à l'EURIBOR à six mois et au SHIBOR à six mois

Tableau 10 – Calcul du taux de référence exprimé en fonction de la pondération du DTS

Monnaie	Taux de référence du marché	Valeur du taux de référence du marché (premier jour ouvrable de la période)	Ajustement de la marge de l'ARRC ^a	Taux de référence du marché après ajustement de la marge de l'ARRC ^b	Coefficient de pondération dans le panier du DTS ^c	Contributions au taux de référence du marché applicable au DTS
EUR	EURIBOR à six mois	2,56%		2,56%	29,78%	0,76%
JPY	TONA au jour le jour	0,23%	0,06%	0,29%	6,58%	0,02%
GBP	SONIA au jour le jour	4,70%	0,28%	4,98%	7,78%	0,39%
USD	SOFR au jour le jour	4,40%	0,43%	4,83%	44,32%	2,14%
CNY	SHIBOR à six mois	1,69%		1,69%	11,54%	0,19%
Taux de référence du marché applicable au DTS					100,00%	3,50%

^a https://assets.bbhub.io/professional/sites/10/IBOR-Fallbacks-LIBOR-Cessation_Announcement_20210305.pdf.

^b La valeur plancher des taux de référence du marché avant ajustement a été fixée à 0%.

^c Compte tenu de la pondération de chaque monnaie dans le panier du DTS et des taux de change correspondants du Fonds monétaire international en vigueur au début de la période (https://www.imf.org/external/np/fin/data/rms_five.aspx).

Marge

Pour les prêts ordinaires approuvés avant le 1^{er} janvier 2019, la marge correspond à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne du FIDA; ii) la prime d'échéance appliquée par la BIRD au « Groupe A » pour la tranche d'échéances moyenne la plus élevée (c'est-à-dire de plus de 18 ans à 20 ans); iii) la marge contractuelle.

Pour les prêts ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, la marge correspond à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne du FIDA; ii) la prime d'échéance appliquée par la BIRD au groupe de pays correspondant; iii) la marge contractuelle.

Pour les prêts ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022, la marge correspond à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne du FIDA; ii) la prime d'échéance appliquée par le FIDA à la catégorie de pays correspondante; iii) la marge contractuelle.

Les valeurs de la prime d'échéance (« *maturity premium* ») de la BIRD peuvent être consultées [ici](#).

Les valeurs de la prime d'échéance correspondante du FIDA peuvent être consultées [ici](#).

Pour déterminer la catégorie de revenu de l'emprunteur, le FIDA classe celui-ci dans l'une des quatre nouvelles catégories suivantes: 1, 2, 3 ou 4. Le classement peut être consulté à l'adresse www.ifad.org/fr/w/corporate-documents/financial/ifad-financing-terms-fy24.

¹ <https://www.newyorkfed.org/markets/reference-rates/sofr>.

L'annexe II présente des exemples de calcul du taux d'intérêt du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires.

Conditions mixtes

Les prêts assortis de conditions mixtes approuvés avant le 15 février 2019 ont un taux d'intérêt fixe de 1,25% et une commission de service de 0,75%.

Les prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019 ont un taux d'intérêt fixe et une commission de service déterminés au moment de la signature du prêt, en fonction des taux applicables aux conditions mixtes au moment de la signature du prêt et de la monnaie correspondante.

Les intérêts et commissions de service pour les prêts consentis à des conditions mixtes sont cumulés selon la convention de calcul 30/360.

Conditions particulièrement concessionnelles

Les prêts particulièrement concessionnels approuvés avant le 15 février 2019 sont assortis d'une commission de service fixe de 0,75%.

Les prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019 ont une commission de service fixe déterminée au moment de la signature du prêt, en fonction des taux applicables aux conditions particulièrement concessionnelles au moment de la signature du prêt et de la monnaie correspondante.

Les commissions de service pour les prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles sont cumulées selon la convention de calcul 30/360.

Conditions extrêmement concessionnelles

Les prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles ont une commission de service fixe déterminée au moment de la signature du prêt, en fonction des taux applicables aux conditions extrêmement concessionnelles au moment de la signature du prêt et de la monnaie correspondante.

Les commissions de service pour les prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles sont cumulées selon la convention de calcul 30/360.

Annexe II:

Exemple de calcul du taux de référence du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021

Exemple:

Hypothèses:

- Montant du prêt: 2 000 000 USD
- Durée: 18 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans
- Échéance moyenne de remboursement: 10,75 ans
- Marge (variable/fixe) choisie par l'emprunteur
- Catégorie de revenu du pays: groupe C

Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays
USD	10,75 ans	Groupe C
<u>Marge variable</u>		
Référence	Tableau 4	
La marge par rapport au SOFR s'élève à 1,54%.		

Exemple de calcul de la marge du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022

Exemple:

Hypothèses:

- Montant du prêt: 5 000 000 EUR
- Durée: 15 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans
- Échéance moyenne de remboursement: 8,75 ans
- Marge (variable) choisie par l'emprunteur
- Catégorie de revenu du pays: catégorie 1

Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays
EUR	8,75 ans	Catégorie 1
<u>Marge variable</u>		
Référence	Tableau 7	
La marge par rapport à l'EURIBOR à six mois s'élève à 0,96%.		